



COLLABORATION ET MECANISATION

Notre action

Conseil, accompagnement et création de société d'achat et d'utilisation de machines sous forme de société simple ou coopérative

Qu'est-ce qu'une telle prestation peut vous apporter ?

- ✓ Les clients peuvent apprécier la pertinence de la mise en place d'une collaboration entre eux. Le cas échéant, ils choisissent le type de collaboration le plus approprié dans leur situation.
- ✓ Les clients posent les bases solides d'une bonne collaboration future entre eux (buts de la collaboration, temps de travail, place de chacun pour la prise de décision, etc.), formalisée dans un contrat (société simple) ou des statuts (coopérative)
- ✓ Les clients connaissent les différentes démarches à entreprendre en parallèle à la création de la société

Quels sont les documents remis ?

- Inventaire des besoins en utilisation de matériels des potentiels membres de la société
- Liste des tarifs de location à prévoir en fonction des utilisations annuelles planifiées
- Appréciation de l'évolution probable de la situation financière de la société à créer et des conséquences pour chacun des associés/membres
- Contrat de constitution d'une société simple ou statut d'une coopérative

Quels sont les exemples de situations où une telle prestation est utile ?

- Nous sommes plusieurs exploitants du village désireux de collaborer dans le domaine des achats de machines. Quelles sont les possibilités ? Quelle forme de collaboration convient le mieux à nos réalités et à nos attentes ?
- Nous avons décidé de collaborer. Comment concrétiser notre souhait ? Quels sont nos droits et devoirs ? Quels sont les pièges à éviter ?
- Que mettre en place pour donner un maximum de chance à notre projet de collaboration ?

Combien ça coûte ?

30-50 heures, selon la complexité de la situation, au tarif horaire de la FRI ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Les tarifs abonnés et non abonnés sont consultables sur le site de la FRI.

Quel est le déroulement de la prestation ?

1. 1ère rencontre avec le conseiller :
 - Inventaire des attentes de chacune des parties ainsi que des motivations et craintes pour un tel projet
 - 1er inventaire des matériels que les agriculteurs souhaiteraient pouvoir utiliser
 - Présentation sur les avantages & inconvénients de la collaboration et des différentes formes juridiques possibles
2. Recensement quantitatifs des besoins d'utilisation de machines des membres potentiels de la future société
3. Calcul par le conseiller des tarifs d'utilisation des matériels établi sur la base des utilisations cumulées recensées auprès de membres potentiels
4. 2ème rencontre avec le conseiller :
 - définition d'une liste de matériels qu'il serait pertinent d'acquérir
 - décision de principe sur le type de société à créer
5. Etablissement par le conseiller...
 - ... d'un projet de contrat de société simple ou de statuts,
 - ... d'un plan de financement
 - ... d'une appréciation de l'évolution probable de la situation financière de la société
6. 3ème rencontre avec le conseiller :
 - Constitution formelle de la société
 - Choix des matériels à acquérir

Quelles sont les prestations voisines délivrées par la FRI ?

- Conseil, accompagnement et formalisation contractuelle d'une collaboration inter ou intra entreprise
- Appui à la conduite de séances bilan de toutes formes de collaboration

Qui contacter à la FRI pour en savoir plus ?

Fabrice Berret et les conseillers en gestion d'entreprise de la FRI